

Stratégie de conservation des anges de mer dans l'Atlantique Est et en Méditerranée



Ange de Mer Commun
Squatina squatina

Ange de Mer Épineaux
Squatina aculeata

Ange de Mer Ocellé
Squatina oculata

Informations générales sur les espèces

Les anges de mer constituent la deuxième famille d'éla-smobranches (requins et raies) la plus menacée après celle des poissons-scies¹. Ces deux familles présentent des caractéristiques similaires, notamment la forme de leur corps, larges et aplatis, et leur habitat privilégié, puisque toutes deux sont constituées d'espèces côtières.

La famille des Squatinidae regroupe au moins 23 espèces, dont la moitié sont considérées par la Liste rouge des espèces menacées de l'UICNTM comme menacées (c'est-à-dire *En danger critique*, *En danger* ou *Vulnérables*). La plupart des autres espèces de cette famille appartiennent aux catégories *Données insuffisantes* ou *Non évalué*. La croissance lente et la nature démersale des anges de mer les rendent particulièrement vulnérables aux activités de pêche côtière. Par conséquent, de nombreuses espèces appartenant à cette famille ont connu un fort déclin de leur population et sont désormais menacées par un risque important d'extinction.

Si on les trouvait autrefois dans les eaux tempérées de l'Atlantique Nord-Est, de la Méditerranée et de la Mer Noire, les anges de mer ont désormais pratiquement disparu d'une grande partie de leur ancienne aire de répartition. Sur les trois espèces rencontrées dans ces régions – l'Ange de Mer Commun *Squatina squatina*, l'Ange de Mer Épineux *Squatina aculeata* et l'Ange de Mer Ocellé *Squatina oculata* – on dispose surtout d'informations relatives à la répartition, à l'écologie et au déclin de *Squatina squatina*. Les trois espèces sont toutes *En danger critique*.

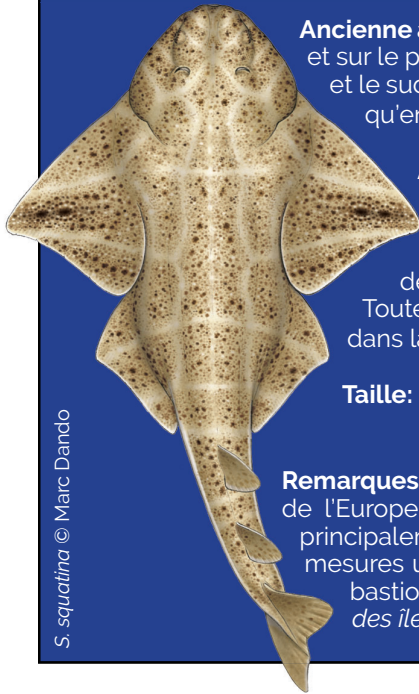
À propos de la stratégie

La présente *Stratégie de conservation des anges de mer* fournit un cadre qui permet d'améliorer la protection de trois espèces considérées *En danger critique* qui sont présentes dans l'Atlantique Est et en Méditerranée. La stratégie a pour but: d'améliorer la visibilité des anges de mer de façon générale; d'augmenter le nombre d'observations signalées; de produire de meilleures connaissances quant à leur répartition actuelle; de participer aux réévaluations de la Liste rouge de l'UICN et d'identifier de nouvelles possibilités de collaboration afin d'accroître les mesures de conservation.

Quelques-unes des principales menaces qui pèsent sur ces espèces sont décrites dans la présente stratégie. Trois buts prioritaires et des objectifs généraux connexes ont été jugés essentiels pour réaliser l'ambition suivante: **que les anges de mer de l'Atlantique Est et de la Méditerranée retrouvent des populations robustes et soient protégés dans toute leur aire de répartition.**

Les mesures que nous recommandons dans le présent document doivent servir à guider des mesures ciblées de conservation. Les chercheurs et les groupes de défense de toutes les régions sont invités à fournir des informations supplémentaires afin d'étayer la stratégie et de participer à élaborer des mesures spécifiques destinées à protéger ces espèces *En danger critique*.

Ange de Mer Commun *Squatina squatina*²



S. squatina © Marc Dando

Ancienne aire de répartition: Autrefois répandu dans de grandes zones au large des côtes et sur le plateau continental ou insulaire de l'Atlantique Nord-Est (depuis les îles Shetland et le sud de la Norvège jusqu'au Maroc, au Sahara Occidental et aux îles Canaries), ainsi qu'en Méditerranée et en Mer Noire.

Aire de répartition actuelle: Les îles Canaries constituent un bastion unique pour cette espèce et sont le dernier endroit où on peut régulièrement l'observer. Le reste de son aire de répartition s'est drastiquement réduit et seuls des signalements occasionnels témoignent de sa présence dans l'est et le centre de la Méditerranée, en mer Adriatique et dans l'écorégion des mers Celtiques. Toutefois, ces dernières années, on constate une augmentation des signalements dans la baie de Cardigan en Mer d'Irlande.

Taille: Sa taille adulte se situerait entre 80 et 132 cm (♂) et entre 128 et 169 cm (♀). Sa taille maximale est de 183 cm (♂) et env. 244 cm (♀).

Remarques: Il s'agit de la seule espèce d'ange de mer connue dans les mers du nord de l'Europe. Son aire de répartition s'est fortement réduite au cours du siècle dernier, principalement sous l'effet d'une intensification des pratiques de pêche démersales. Des mesures urgentes sont nécessaires pour renforcer la protection de *S. squatina* dans son bastion des îles Canaries. Pour ce faire, un *Plan d'Action pour lesANGES de Mer Commun des îles Canaries*³ a été lancé fin 2016.

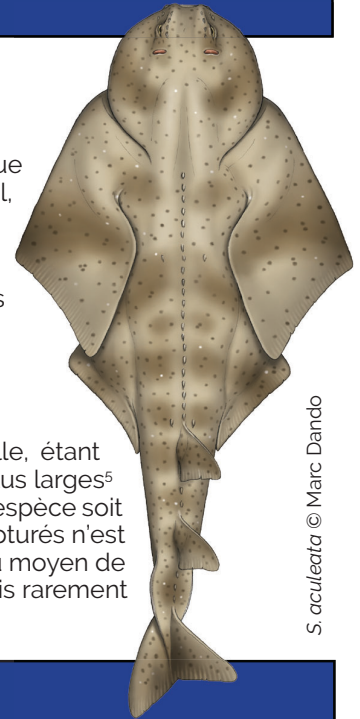
Ange de Mer Épineux *Squatina aculeata*⁴

Ancienne aire de répartition: Autrefois répandu dans l'Atlantique Est (côtes d'Afrique de l'Ouest, du Maroc à l'Angola) et en Mer Méditerranée (bassins Occidental et Central, mer Ionienne et côtes Égyptiennes).

Aire de répartition actuelle: On ne signale désormais que quelques observations occasionnelles de cette espèce, notamment en Méditerranée Orientale et dans certains secteurs des côtes Ouest-Africaines.

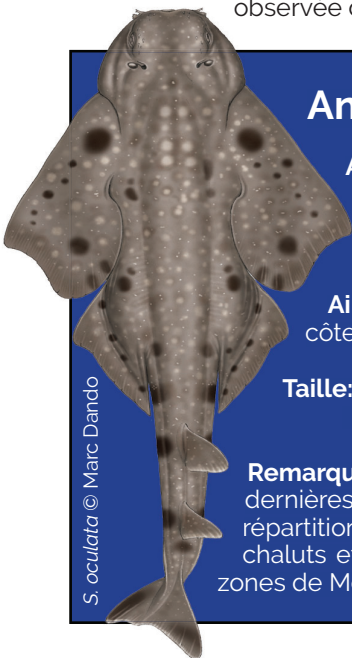
Taille: Longueur moyenne à l'âge adulte estimée à 124 cm. Longueur maximale d'env. 188 cm.

Remarques: Il est difficile d'identifier avec certitude son aire de répartition actuelle, étant donné que les débarquements d'anges de mer sont déclarés dans des catégories plus larges⁵ qui ne précisent pas les débarquements spécifiques pour chaque espèce. Bien que l'espèce soit encore probablement capturée de façon accidentelle, le nombre total d'individus capturés n'est pas quantifié. Son habitat a fait l'objet d'une pêche démersale intense (notamment au moyen de chaluts, de filets fixes et de palangres de fond). De ce fait, cette espèce est désormais rarement observée dans de vastes zones de son ancienne aire de répartition.



S. aculeata © Marc Dando

Ange de Mer Ocellé *Squatina oculata*⁶



S. oculata © Marc Dando

Ancienne aire de répartition: Autrefois répandu dans de vastes zones côtières et sur une grande partie du plateau continental extérieur dans l'Atlantique Est (depuis le sud de la péninsule Ibérique jusqu'à la Namibie) et en mer Méditerranée (plus fréquent dans les régions du sud comme les côtes Tunisiennes).

Aire de répartition actuelle: Des signalements occasionnels sont transmis depuis les côtes Ouest-Africaines, ainsi que depuis l'Est et le Centre de la Méditerranée.

Taille: Sa taille adulte se situerait entre 71 et 82 cm (♂) et entre 89 et 100 cm (♀). Sa taille maximale est de 145 cm (♂) et 160 cm (♀).

Remarques: Comme pour *S. squatina* et *S. aculeata*, son abondance a fortement chuté ces 50 dernières années en raison d'une pêche démersale intense pratiquée dans toute son aire de répartition. Bien que cette espèce soit probablement encore capturée accidentellement par des chaluts et des filets maillants dans certaines régions, elle a probablement disparu de grandes zones de Méditerranée et de certaines parties des côtes Ouest-Africaines.

Répartition et mesures de gestion

Les aires de répartition des trois espèces d'anges de mer se recoupent beaucoup et une forte incertitude plane encore sur leur répartition contemporaine. La figure 1 reflète le manque de données sur les débarquements, ainsi que les mesures de gestion actuellement en vigueur (répertoriées au tableau 1). De récents signalements de juvéniles sont également soulignés parce qu'ils confirment la présence de stocks reproducteurs et pourraient contribuer à des mesures de conservation directe. La présence de juvéniles offre des signes encourageants quant à l'avenir de ces espèces *En danger critique*. Les signalements d'observation d'individus adultes et de juvéniles peuvent être consultés sur la carte en ligne des observations disponible sur le lien suivant www.angelsharknetwork.com. La stratégie encourage la transmission de données et d'informations par les experts régionaux afin de compléter le socle des connaissances existantes.

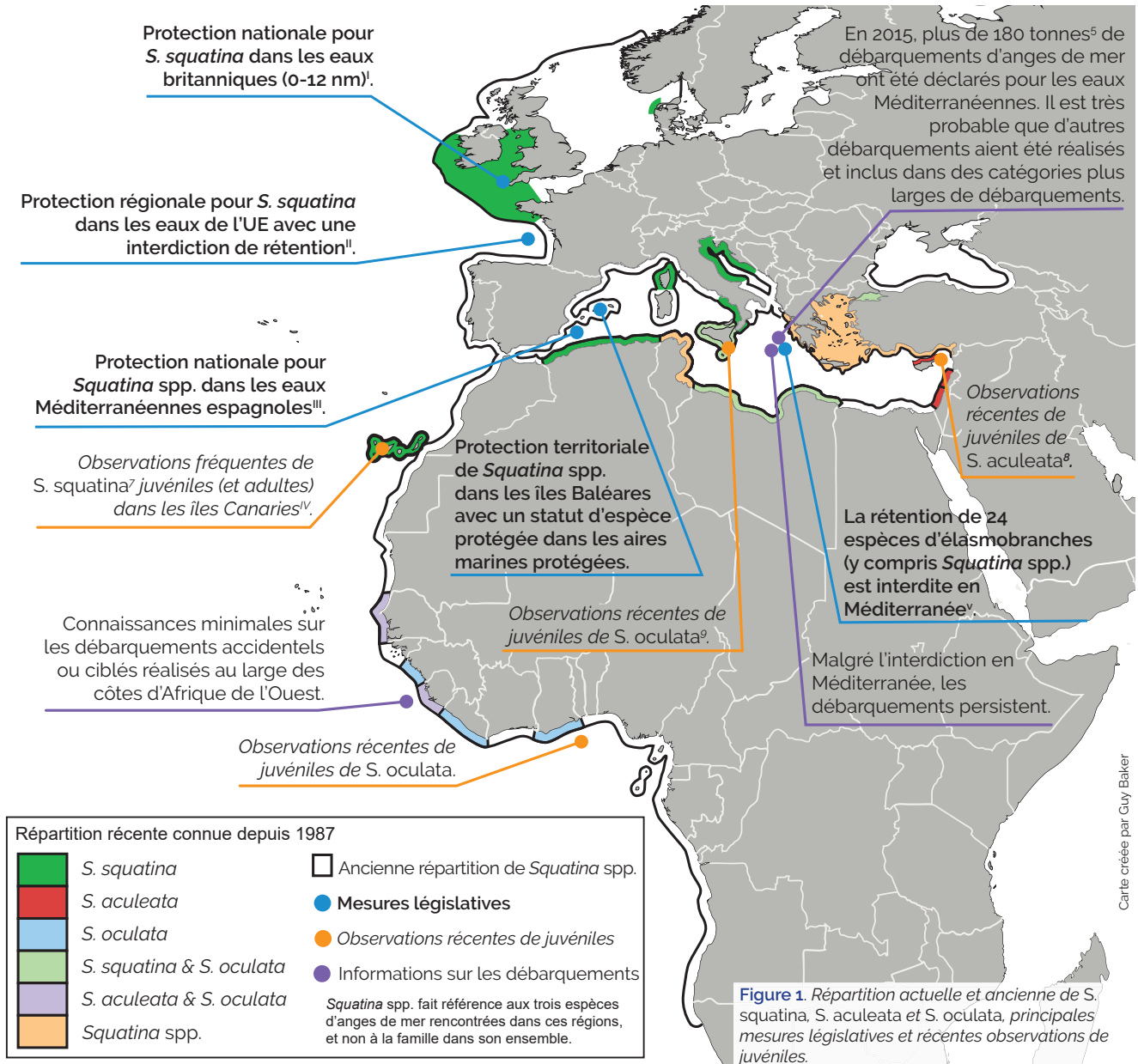


Tableau 1. Notes de la carte pour les mesures législatives et de conservation

Zone	Espèce	Mesure législative/de conservation
I	Royaume-Uni <i>S. squatina</i>	Wildlife and Countryside Act (1981); Northern Ireland Wildlife Order (1985); Scottish Elasmobranch Protection Order (2012).
II	Eaux de l'UE <i>S. squatina</i>	Interdiction de conserver l'espèce en vertu du règlement du Conseil (CE) no 43/2009 relevant de la politique commune de la pêche de l'UE.
III	Méditerranée espagnole <i>Squatina</i> spp.	Législation nationale dans les eaux espagnoles pour <i>Squatina</i> spp. dans le cadre de la liste espagnole des espèces bénéficiant d'une protection spéciale en Méditerranée (LESPRE) Orden AAA/75/2012.
IV	îles Canaries <i>S. squatina</i>	Plan d'Action pour les Anges de Mer Commun des îles Canaries
V	Méditerranée <i>Squatina</i> spp.	Les espèces d'élaémobranches reprises à l'annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (protocole ASP/DB) de la convention de Barcelone pour lesquelles les parties à la CGPM (CGPM/36/2012/3) ont convenu d'interdire la rétention, le débarquement, le transbordement, le stockage, l'exposition et la vente.

Principales menaces

Dans le cadre de la présente stratégie de conservation, l'Atlantique Est et la Méditerranée ont été subdivisés en quatre sous-régions: **Atlantique Nord-Est**, **îles Canaries**, **Afrique de l'Ouest** et **Méditerranée**. Les menaces potentielles auxquelles sont confrontées les populations d'anges de mer sont détaillées au tableau 2. Il reprend les catégories définies dans les critères normalisés de classification des menaces qui ont été établis dans le cadre de la Liste Rouge de l'UICN¹⁰. Les menaces directes les plus importantes sont mises en évidence dans le tableau et devraient être considérées comme hautement prioritaires. Un questionnaire en ligne et des ateliers associés ont permis de recueillir les contributions des spécialistes mais des contributions supplémentaires faciliteraient l'identification de menaces régionales spécifiques et des mesures à prendre en conséquence.

Tableau 2. Menaces potentielles pour les anges de mer dans l'Atlantique Est et en Méditerranée.

CATÉGORIES DE MENACES								
Agriculture et aquaculture	Utilisation de la ressource biologique	Changement climatique et événements climatiques extrêmes	Intrusion et perturbation humaines	Espèces invasives et autres espèces problématiques, gènes et maladies	Modification du système naturel	Pollution	Développement résidentiel et commercial	Corridors de transport et de service
Cages aquacoles (hormones, aliments, etc.)	Pêche illécite, non déclarée et non réglementée (IUU pour son sigle en anglais)	Modification de la température de l'eau	Dégradation de l'habitat	Pathogènes	Aménagements dans l'eau qui affectent le transport des sédiments (par ex. digues)	Pollution de l'eau / ruissellement	Constructions et développement d'infrastructures sur les côtes	Pipelines et câbles électriques
Exploitation intensive des crustacés	Pêche commerciale (débarquements non déclarés par espèce et problèmes d'identification)	Destruction de l'habitat par les tempêtes	Altération de la morphologie des fonds marins	Baisse de la diversité génétique (étranglement génétique/ fragmentation de la population)		Pollution par les usines de dessalement		
	Pêche commerciale (impact des différents types d'engins)	Ruissellement des eaux détruisant l'habitat	Dégradation des habitats par les ancres		Eaux usées			
	Pêche artisanale	Hivers rudes	Sports nautiques	Espèces invasives	Marées noires			
	Substance/ sécurité alimentaire	Altération de la chaîne alimentaire (surpêche des espèces proies)			Prédation sur les juvéniles	Antibiotiques/ hormones dans les cours d'eau		
	Pêche de loisir		Eutrophisation					
	Pêche fantôme							

Exemples de menaces pour chaque région géographique :

<p>Atlantique Nord-Est: pêche commerciale</p> <p>La morphologie des anges de mer, couplée à leur habitat démersal, les rend très vulnérables aux captures accidentelles ou ciblées dans plusieurs pêcheries côtières. Malgré certaines restrictions de pêche, le niveau réel de la menace est masqué par l'absence de déclaration des prises accidentelles ou par leur déclaration dans des catégories plus larges.</p>	<p>Îles Canaries: pêche récréative</p> <p>Les anges de mer sont capturés par les pêcheurs récréatifs dans leur aire de répartition. Outre les 50 navires de pêche récréative affrétés et immatriculés aux îles Canaries, il existe un nombre important de pêcheurs à la ligne, de pêcheurs sous-marins et de navires privés qui capturent <i>S. squatina</i>. En l'absence de mécanismes officiels de déclaration des captures, l'impact de ce secteur n'est pas quantifié pour le moment.</p>
<p>Méditerranée: législation mal appliquée</p> <p>Il existe des règlements et des mesures en matière de gestion et de protection des anges de mer en Méditerranée, mais ils ne sont pas tous appliqués. C'est notamment le cas pour la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM/36/2012/3). La projection extérieure de la gestion sous-entend que les pêcheries non réglementées ne constituent plus une menace.</p>	<p>Afrique de l'Ouest: pêche artisanale</p> <p>La consommation d'anges de mer est assez fréquemment mentionnée dans toute leur aire de répartition. Les requins constituent une source importante de protéines pour de nombreuses communautés côtières, mais l'importance spécifique des anges de mer dans la sécurité alimentaire n'est pas quantifiée. Les études de marché et la collecte des données à un niveau national devraient permettre de déterminer le niveau de menace que fait peser la pêche artisanale.</p>

Ambition, buts et objectifs

Trois buts prioritaires sont essentiels pour réaliser l'ambition suivante: que les anges de mer de l'Atlantique Est et de la Méditerranée retrouvent des populations robustes et soient protégés dans toute leur aire de répartition. Les objectifs généraux connexes identifient les grands thèmes autour desquels peuvent s'articuler les mesures futures (tableau 3). Les actions menées pour contribuer à réaliser ces buts et objectifs varieront selon la menace, la région géographique et les politiques actuellement en vigueur.

Tableau 3. Ambition, buts et objectifs de la 'Stratégie de conservation des anges de mer de l'Atlantique Est et de la Méditerranée'.

AMBITION			
Les anges de mer de l'Atlantique Est et de la Méditerranée retrouvent des populations robustes et sont protégés dans toute leur aire de répartition.			
	BUT 1	BUT 2	BUT 3
	La mortalité des anges de mer due à la pêche est réduite au minimum	Les zones essentielles pour les anges de mer* sont identifiées, analysées et protégées le cas échéant	Les interactions avec l'homme sont identifiées et tout impact négatif pour les anges de mer est réduit au minimum
OBJECTIF 1	Les mécanismes de déclaration et de suivi sont améliorés pour la pêche commerciale	La répartition et la présence des anges de mer sont confirmées et les zones importantes sont identifiées et cartographiées	L'ampleur des interactions avec l'homme est connue dans chaque région
OBJECTIF 2	Les mesures législatives existantes de protection des anges de mer sont mises en œuvre grâce à des mécanismes de mise en application et de contrôle	L'impact anthropique dans les zones essentielles pour les anges de mer est quantifié et évalué	L'impact des énergies renouvelables et de l'industrie extractive sur les populations d'anges de mer est compris
OBJECTIF 3	Les lacunes des mesures de protection sont identifiées et une législation adaptée est élaborée et mise en œuvre pour combler ces lacunes	Les zones essentielles pour les anges de mer sont protégées grâce à une gestion spatiale	Les zones essentielles pour les anges de mer sont examinées avant tout aménagement côtier réalisé à proximité afin d'en atténuer les impacts
OBJECTIF 4	Une meilleure connaissance par les pêcheurs de l'état des menaces qui pèsent sur les anges de mer réduit la rétention et incite à une manipulation plus adéquate afin d'améliorer leur survie après leur remise à l'eau	Les anges de mer sont protégés par des mesures de gestion régionales et nationales	L'importance du tourisme lié aux anges de mer est évaluée dans chaque région et tout type d'interaction avec les anges de mer est compris
OBJECTIF 5	Les captures accidentelles d'anges de mer sont quantifiées et réduites au minimum	*Définition d'une zone essentielle pour les anges de mer : Une zone géographique donnée qui comporte des caractéristiques essentielles nécessaires à la conservation des anges de mer. Ce peut être une zone qui n'est pas occupée à l'heure actuelle par l'espèce mais qui sera nécessaire à sa reconstitution ou à sa conservation, comme les zones de frai, de nourricerie, d'agrégation et d'alimentation.	
OBJECTIF 6	L'ampleur des interactions entre les activités de pêche récréative et les anges de mer est vérifiée		



Squatina squatina juvenile © Michael Scholl

Priorités de menaces

Les priorités ont été définies afin de traiter certaines des menaces reconnues et d'agir sur les objectifs généraux. Toutefois, d'autres priorités seront identifiées grâce à la participation accrue des experts régionaux. Les menaces générales et les mesures recommandées sont, de façon non exhaustive, les suivantes:

Pêche commerciale: évaluer les données des débarquements; identifier les cas de non-respect de la législation; identifier l'absence de mise en œuvre des mesures de gestion; défendre leur mise en œuvre au sein des instances pertinentes.

Captures accidentelles: s'impliquer dans le cadre des organisations régionales de gestion de la pêche; améliorer la déclaration des captures accidentelles; identifier les activités de pêche présentant un fort taux de captures accidentelles; fournir des recommandations sur les meilleures pratiques pour accroître la survie après la remise à l'eau; lancer des mesures d'atténuation des captures accidentelles.

Pêche récréative: rassembler les registres nationaux des navires affrétés pour la pêche de loisir et les entreprises associées; fournir du matériel d'identification; encourager les observations et la déclaration des captures.

Zones essentielles pour les anges de mer: collaborer avec les pêcheurs locaux et les chercheurs pour déterminer l'aire de répartition; fournir du matériel d'identification des espèces; identifier les possibles habitats critiques; analyser les comportements migratoires; cartographier les résultats.

Interactions avec l'homme: identifier les principales activités (par ex. la plongée, le tourisme, les aménagements côtiers); cartographier les possibles endroits où ont lieu la majorité des interactions (positives et négatives) avec l'homme; mener des enquêtes pour quantifier le niveau et la nature des interactions.

Priorités géographiques

Il existe des priorités plus spécifiques à chaque région géographique, à savoir:

Atlantique Nord-Est

Bien que *S. squatina* soit déjà interdit à la pêche dans la majeure partie de l'Atlantique Nord-Est, les mesures suivantes devraient inclure:

- la mise en place d'une gestion pour les autres *Squatina* spp. au titre de la politique commune de la pêche de l'UE;
- la quantification des captures accidentelles dans le cadre de la pêche commerciale et récréative.

Îles Canaries

Le plan d'action pour les Anges de Mer Commun des îles Canaries offre un cadre clair qui permet de réaliser des buts, des objectifs et des actions spécifiques dans ce bastion unique de *S. squatina*. Ce plan d'action pourrait être envisagé comme un modèle d'engagement régional.

Téléchargez le plan d'action en anglais ou en espagnol sur le lien suivant: www.angelsarknetwork.com.

Méditerranée

Des publications récentes ont signalé la présence d'anges de mer adultes et juvéniles (*S. aculeata*⁷ et *S. oculata*⁸) en Méditerranée, ce qui pourrait indiquer la présence d'un stock reproducteur. Les étapes suivantes consistent à:

- améliorer la compréhension de la répartition des espèces;
- quantifier les captures accidentelles;
- faire appliquer les mesures de gestion existantes.

Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest est une région prioritaire qui présente peut-être les problèmes les plus complexes, étant donné que très peu d'informations publiées sont actuellement disponibles. Les étapes suivantes consistent à:

- poursuivre la collaboration avec les experts régionaux;
- quantifier les débarquements et leur répartition;
- comprendre les utilisations secondaires;
- identifier les possibilités de gestion.

Priorités politiques

Des mesures de protection législatives efficaces couplées à une réduction de la mortalité due aux captures accidentelles sont essentielles pour réaliser l'ambition de la stratégie de conservation. Les principaux objectifs politiques ont été identifiés et de nouvelles possibilités de réglementation nationale ont été recherchées.

Tableau 4. Mesures politiques clés avec priorités et coûts associés.

Principales mesures politiques	Priorité	Coût
Inscription dans la réglementation nationale Espagnole (sur la base des priorités du plan d'action pour les Anges de Mer Commun des îles Canaries).	H	\$
Mise en œuvre des mesures de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM).	H	\$
Élargissement de la Politique Commune de la Pêche (PCP) pour y inclure d'autres <i>Squatina</i> spp.	H	\$
Inscription à la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) (si des données sur leur comportement migratoire sont disponibles).	M	\$\$
D'autres mesures de gestion nationale qui auront été identifiées.	M	\$\$

Priorités - H: Haute M: Moyenne

Coûts - \$: Faible coût (probablement avec budget existant) \$\$: Coût moyen (un financement supplémentaire peut être nécessaire)

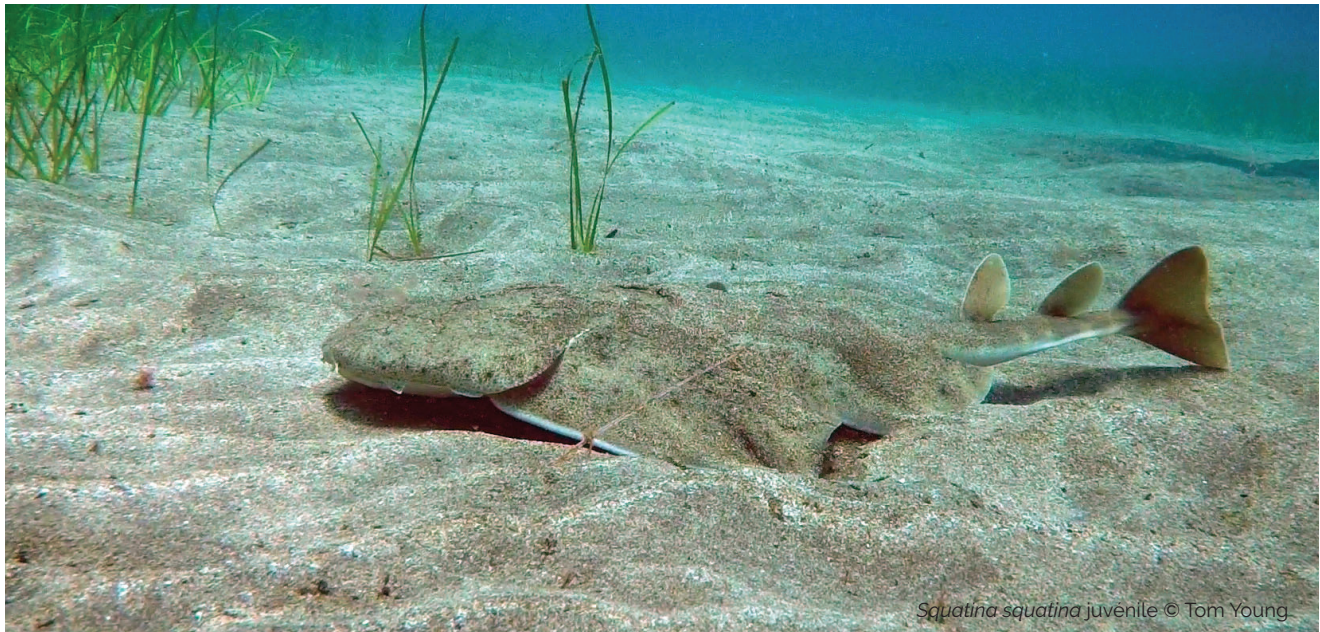
Comment agir dans le cadre de la stratégie?

D'autres détails ainsi que des documents de référence se rapportant au présent résumé sont disponibles à l'adresse: www.angels sharknetwork.com. Sur ce site, vous pouvez notamment :

- Enregistrer des observations d'anges de mer
- Rejoindre le 'Réseau de conservation des anges de mer' (Angel Shark Conservation Network ASCN)
- Télécharger des ressources supplémentaires
- Consulter les actualités et les recherches les plus récentes sur les anges de mer

Questionnaire sur les anges de mer: si vous disposez d'informations supplémentaires sur les anges de mer dans l'Atlantique Est et en Méditerranée, merci de bien vouloir compléter le questionnaire en cliquant sur le lien suivant: www.bit.ly/2qeVzDJ. Les informations supplémentaires que vous fournirez permettront de renforcer la stratégie de conservation et favoriseront, à terme, l'expansion de la population des anges de mer.

Pour toute demande d'informations supplémentaires, contactez: angels@sharktrust.org.



RÉFÉRENCES

1. Dulvy, N.K. et al. (2014) Extinction risk and conservation of the world's sharks and rays. *eLife* 3: e00590.
2. Ferretti, F. et al. (2015) *Squatina squatina*. IUCN Red List of Threatened Species: e.T39332A48933059.
3. Barker, J. et al. (2016) Angelshark Action Plan for the Canary Islands. ZSL.
4. Morey, G. et al. (2007) *Squatina aculeata*. IUCN Red List of Threatened Species: e.T61417A12477164.
5. FAO FishStat Plus - Universal software for fishery statistical time series. Rome. www.fao.org/fishery/statistics/software/fishstat/en (débarquements a 2015).
6. Morey, G. et al. (2007) *Squatina oculata*. IUCN Red List of Threatened Species: e.T61418A12477553.
7. Meyers E.K.M. et al. (2017) Population structure, distribution and habitat use of the Critically Endangered Angelshark, *Squatina squatina*, in the Canary Islands. *Aquatic Conserv: Mar Freshw Ecosyst*.
8. Başusta, N. (2016) New records of neonate and juvenile sharks (*Heptranchias perlo*, *Squatina aculeata*, *Etmopterus spinax*) from the North-eastern Mediterranean Sea. *Mar Biodiv* 46: 525-527.
9. Zava, B. et al. (2016) Occurrence of juvenile *Squatina oculata* Bonaparte, 1840 (Elasmobranchii: Squatinidae) in the Strait of Sicily (Central Mediterranean). *Cybiurn* 40 (4): 341-343.
10. Salafsky et al. (2008) A standard lexicon for biodiversity conservation: unified classifications of threats and actions. *Conserv. Biol.* (4): 897 - 911.



CITER CE DOCUMENT: Gordon, C.A., Hood, A.R., Barker, J., Bartoli, À., Dulvy, N.K., Jiménez Alvarado, D., Lawson, J.M., & Meyers, E.K.M. (2017) Stratégie de conservation des anges de mer dans l'Atlantique Est et en Méditerranée. *The Shark Trust, UK*.

PARTICIPANTS À L'ATELIER (G-D): Riley Pllum, Jo Barker, David Jiménez Alvarado, Eva Meyers, Jim Ellis, Rowland Sharp, Sonja Fordham, Heike Zidowitz, Cat Gordon, Sarah Fowler, Ali Hood, Julia Lawson, Àlex Bartoli. *Non présents sur la photo:* Martin Clark, Nick Dulvy, Colin Simpfendorfer.

SPONSORS:



Résumé

La présente stratégie de conservation offre un résumé des informations disponibles pour les trois espèces d'ange de mer présentes dans l'Atlantique Est et en Méditerranée. Les menaces, buts et objectifs y sont présentés. Toutefois, ce document se veut également une invitation à toute personne intéressée souhaitant transmettre des recherches pertinentes pour les régions mises en avant. L'objectif est que cette stratégie serve à déclencher la prise de mesures par le rassemblement d'experts régionaux et de ressources, et en renforçant les capacités de la communauté à offrir une protection efficace à ces espèces *En danger critique*.

D'une clarification de la répartition des espèces à une compréhension de leur importance sur le plan culturel en passant par la quantification des taux de capture accidentelle, la mise en œuvre efficace des critères de gestion existants ou nouveaux, et autres, il y a beaucoup à faire et les parties intéressées peuvent contribuer à ce travail de nombreuses façons différentes.

La Stratégie de conservation des anges de mer de l'Atlantique Est et de la Méditerranée vise à:

- améliorer la visibilité des anges de mer de façon générale;
- augmenter le nombre d'observations signalées;
- produire de meilleures connaissances quant à leur répartition actuelle;
- participer aux réévaluations de la Liste Rouge de l'UICN;
- identifier de nouvelles possibilités de collaboration.

La présente stratégie de conservation a été élaborée à la suite d'ateliers organisés à Las Palmas (Grande Canarie) et Bristol (Royaume-Uni) en 2016 et après l'examen des réponses au questionnaire qu'ont transmises d'autres experts.

Juin 2017 (traduit en août 2017)

Squatina squatina © Michael Sealey

